

Etat indiquant le nombre des émancipations enregistrées sous l'empire de la Loi des sauvages du 1er avril 1924 au 31 janvier 1925.

(*Documents parlementaires, 1925, No 74*).

Rapport du département des affaires des sauvages pour l'exercice clos le 31 mars 1924.

(*Documents parlementaires, 1925, No 14*).

Etat concernant les règlements sur l'irrigation.

(*Documents parlementaires, 1925, No 75*).

Rapport du ministère de l'Intérieur pour l'exercice clos le 31 mars 1924.

(*Documents parlementaires, 1925, No 12*).

Liste des baux, licences, permis, etc., annulés conformément aux dispositions de la Loi des terres fédérales.

(*Documents parlementaires, 1925, No 70*).

Liste des permis émis pour l'expédition de spiritueux dans les Territoires du Nord-Ouest pour l'exercice clos le 31 décembre 1924.

(*Documents parlementaires, 1925, No 72*).

Rapport des ouvrages de drainage construits, de la superficie de terrains assainis, des dépenses encourues et des recettes provenant de la vente des terres fédérales, sous l'empire de la Loi de l'assainissement.

(*Documents parlementaires, 1925, No 71*).

Etat concernant des règlements de la Loi de l'assainissement.

(*Documents parlementaires, 1925, No 77*).

Arrêtés ministériels adoptés sous l'empire des Loi des terres fédérales, Loi des réserves forestières et des parcs, Loi de la convention des oiseaux migrateurs, Loi de l'arpentage des terres fédérales. Règlements pour l'arpentage, l'administration des terres fédérales dans la zone de chemin de fer de la Colombie-Britannique, avec un résumé de ces arrêtés.

(*Documents parlementaires, 1925, No 65 à 68*).

Etat des terres vendues par la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, durant l'exercice clos le 30 septembre 1924.

(*Documents parlementaires, 1925, No 69*).

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur général prononcé du Trône à l'ouverture de la présente session du Parlement étant lu,

L'honorable M. Robinson, secondé par l'honorable M. Tessier, propose:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement:—

Au général Son Excellence, le très honorable Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de l'Armée, chevalier grand-croix de l'ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de l'ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, membre de l'ordre royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.